



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 1.0005 /2023/AMI/DATC/UEMOA

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE
L' ELABORATION DU MANUEL DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES,
COMPTABLES ET FINANCIERES DU FONDS REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DU
SOUS-SECTEUR MARITIME 2**

1. La Commission de l'UEMOA a, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional de Développement du Transport Maritime, Fluvial et Lagunaire (PRDTMFL), élaboré un cadre réglementaire comprenant notamment le Règlement N° 02/2008/CM/UEMOA du 28 mars 2008 relatif aux transports maritimes au sein de l'UEMOA. Ledit Règlement crée en son article 15, un fonds régional et des fonds nationaux destinés au financement des activités dudit Programme.

En 2019, la Commission a pris le Règlement d'exécution N°003/2019/COM/UEMOA du 04 mars 2019 déterminant le taux, les modalités de perception et de répartition de la redevance due par les armateurs communautaires et étrangers exploitant un service de transport international.

Les ressources devant alimenter ces fonds s'appuient essentiellement sur les redevances dues par les armateurs communautaires et étrangers. Ces redevances constituent pour la Commission des ressources nouvelles. Leur utilisation ainsi que les procédures de gestion du fonds régional ne sont pas formalisées dans le Manuel des Procédures Intégrées des Organes de l'UEMOA. Or, il est nécessaire que la Commission dispose d'un document de référence pour l'exécution des activités liées au fonds régional.

Ainsi, en vue de définir les règles administratives, budgétaires et financières de gestion du fonds régional, la Commission de l'UEMOA a prévu de s'attacher les services d'un Consultant individuel en charge de l'élaboration d'un manuel de procédures.

2. L'objectif général de la mission est de doter le fonds régional de développement du sous-secteur maritime d'un document de référence pour sa gestion. Il permettra de responsabiliser les acteurs pour la production des résultats escomptés d'une part et de rendre compte aux Etats de l'utilisation des ressources du fonds régional.
3. La durée totale prévue pour l'exécution de la mission est de quarante (40) jours ouvrables.
4. En vue de la constitution de la liste restreinte et pour une Demande de Propositions ultérieure, le Commissaire chargé du Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports, invite les consultants individuels à manifester leur intérêt à fournir les prestations ci-dessus décrites.

5. Le consultant individuel intéressé est invité à produire, dans son dossier de manifestation d'intérêt, toutes références et documents permettant d'apprécier ses expériences et expertises dans ces prestations, en fournissant les informations indiquant qu'il est qualifié pour exécuter lesdites prestations (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, moyens matériels, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des compétences nécessaires, etc.).
6. La Commission de l'UEMOA, se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées.
7. Les appréciations porteront notamment sur l'expérience générale, l'expérience spécifique et la connaissance de la région sur la base de la pondération ci-après :

Critères d'évaluation	Notes pondérées maximum
1 - « Expérience générale du Consultant »	30
2 - « Expérience spécifique du Consultant »	60
3 - « Connaissance de la région (pays de l'UEMOA) »	10
Total des points	100

8. Pour tous renseignements, veuillez contacter (simultanément par mail) :

- **Sinamani Armel KARA** - Tél. : +226 25 42 51 45
Email : skara@uemoa.int
- **Aïssatou DIAGNE NDIAYE** - Tél. : +226 25 42 51 59
Email : adiagne@uemoa.int

Aux jours et heures suivants :

- Du lundi au vendredi, de 07 H 30 mn à 12 H 30 mn et de 13 H 30 mn à 16 H 30 mn

Les manifestations d'intérêt en langue française, sous format papier A4, en quatre (04) exemplaires (un original plus trois copies), peuvent être envoyées par la poste, ou déposées à la **Commission de l'UEMOA, Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports (DATC)**. Les manifestations d'intérêt transmises par mail sont irrecevables.

A l'attention de **Monsieur Jonas GBIAN, Commissaire Chargé du Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports (DATC)**

Complexe Administratif de Ouaga 2000, au 5^{ème} Etage

Place Monument des Héros nationaux

Boîte postale : 01 BP 543.

Ouagadougou, Burkina Faso.

Tél. : (226) 25 37 47 62.

Fax : (226) 25 31 88 72.

Les plis devront être déposés au **Bureau 517 - 5^e étage**, au plus tard le **jeudi 08 août 2023 à 15 heures**, heure locale.

L'ouverture aura lieu le même jour à 15h30mn au **Complexe administratif sis à Ouaga 2000**.

L'enveloppe contenant la manifestation d'intérêt devra être scellée et porter visiblement la mention : « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant individuel chargé de l'élaboration du manuel des procédures administratives, comptables et financières du fonds régional de développement du sous-secteur maritime** ».

Ouagadougou, le 09 JUIN 2023

Pour le Commissaire chargé du
Département de l'Aménagement du
Territoire Communautaire et des
Transports,
Le Directeur de Cabinet p.i.


Mahaman Sanoussi AMADOU

